



Support détaillé

18 décembre 2023

Pleumeleuc

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

- **Ordre du jour du Conseil Municipal**
- ❑ Informations



Contexte et objectifs

- ❑ Suite à l'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), Brocéliande Communauté, Montfort Communauté et la Communauté de communes Saint Méen Montauban ont lancé une étude de planification énergétique en Juin 2023.
- ❑ L'un des objectifs sera de favoriser la production d'énergie au niveau du territoire.
- ❑ Pour cela il est prévu que les communes définissent des « Zones d'Accélération de production d'Énergies Renouvelables ». Celles-ci permettront d'accélérer la procédure d'obtention des autorisations en réduisant le temps de concertation.
- ❑ Ces zones sont présentées au conseil municipal.

Décision soumise au vote

APPROUVER la présentation des cartes des parcelles au titre des ZAEnR de Montfort Communauté



Anne-Sophie PATRU

Maire

Contexte et objectifs

- ❑ Le PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié) est une cartographie de tous les réseaux présents sur les communes (électrique, gaz, télécom, eau potable, assainissement...).
- ❑ Le Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE 35) lance un groupement de commande ouvert aux EPCI pour procéder à l'acquisition d'un PCRS « vecteur », plus précis que le PCRS « image » produit de base.
- ❑ Afin de procéder à cette acquisition, les communes sont invitées à donner mandat à Montfort Communauté.
- ❑ Le coût pour la commune de Pleumeleuc est de 2 054,09 € TTC (basé sur le kilométrage).

Décision soumise au vote

APPROUVER le projet de convention de mandat, joint à la présente délibération



Anne-Sophie PATRU

Maire

Contexte et objectifs

- ❑ Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Montfort Communauté, inscrit dans le cadre du programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), porté par les trois communautés de communes du Pays de Brocéliande, a été initié en 2017.
- ❑ Au commencement de ce projet, l'objectif principal était de considérer la restauration collective comme un levier d'action pour promouvoir les produits locaux et de qualité. De plus un accompagnement à la mise en œuvre de la loi EGAlim a été mené.
- ❑ En parallèle des activités pédagogiques d'éducation alimentaire au sein des écoles du territoire ont été réalisées.
- ❑ Il a été ainsi proposé la création d'un service commun alimentaire, dont les actions concernent :
 - La mise en place de systèmes de contractualisation avec les producteurs locaux ;
 - L'appui technique dans le suivi de la réglementation, des achats locaux ;
 - L'accompagnement dans la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
 - La sensibilisation des jeunes du territoire à une alimentation saine, durable et de qualité.
- ❑ La convention a pour but de préciser les modalités de fonctionnement de ce service commun, notamment en ce qui concerne la situation des agents, la gestion opérationnelle, les aspects financiers, ainsi que les conditions du suivi et de la pérennisation de ce service.
- ❑ Le coût annuel de est d'environ 42 000 € (personnel, animations, ...). La convention propose de la répartir entre Montfort Communauté et les 8 communes au prorata du nombre d'enfants scolarisés. Cela représente 15€ par enfant.

Décision soumise au vote

AUTORISER Madame le Maire à signer la présente convention entre Montfort Communauté et Pleumeleuc dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) et la création d'un service commun.



Aude GUIVARCH

Adjointe en charge de la jeunesse et de l'extrascolaire



Contexte et objectifs

- ❑ Le principe des dérogations municipales au repos dominical et jours fériés a été établi pour permettre aux branches commerciales concernées d'exercer leur activité exceptionnellement les dimanches de forte activité commerciale. En contrepartie les salariés concernés bénéficient de compensations financières et de repos prévus par le code du travail.
- ❑ Pour 2024, conformément à la loi de 2015 (dite loi Macron), le Maire peut autoriser les dérogations au repos dominical par arrêté municipal après avoir recueilli l'avis du conseil municipal.
- ❑ Une concertation à l'échelle du territoire communautaire a abouti au souhait de conserver une homogénéité des règles d'ouvertures dominicales pour Montfort Communauté, à savoir une autorisation de 3 dimanches et 4 jours fériés :
 - Pour les jours fériés : le mercredi 8 mai 2024, le jeudi 9 mai 2024, le lundi 20 mai 2024 et le lundi 11 novembre 2024 ;
 - Pour les dimanches : les 8, 15 et 22 décembre 2024.

Décision soumise au vote

EMETTRE un avis favorable à l'ouverture exceptionnelle des commerces de détail (y compris les Drives) à l'exclusion des concessions automobiles et autres que ceux faisant l'objet d'une réglementation particulières aux dates indiquées



Anne-Sophie PATRU

Maire

Contexte et objectifs

- ❑ Le maintien voire le renforcement des services et du niveau d'équipements en adéquation avec les besoins présents et futurs de la population est un axe majeur de ce mandat.
- ❑ L'un des objectifs de cet axe est la restructuration des installations sportives qui se traduit par la réalisation d'une rénovation et extension du complexe sportif.
- ❑ Suite aux diagnostics, scénarios et programmes, la suite de ce projet consiste à conclure un marché de maîtrise d'œuvre afin de concevoir le bâtiment.
- ❑ Ainsi, un marché portant sur la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique et extension du complexe sportif de Pleumeleuc a été lancé.
- ❑ Suite à l'analyse des offres et le classement des offres en fonction des critères indiqués dans le règlement de la consultation et après avis favorable de la commission mixte « Cadre de vie et Aménagement du Territoire » / « Sports-Loisirs et animation » il est proposé de de retenir l'offre de l'entreprise MICHOT ARCHITECTURE.
- ❑ Le taux de rémunération est de 6.86% (soit un forfait provisoire de rémunération de 123 535,20 € HT en fonction du coût prévisionnel des travaux de 1 800 000 € HT).

Proposition de la commission mixte « Cadre de vie et Aménagement du Territoire » / « Sports-Loisirs et animation » du 30/11/2023

Décision soumise au vote

ATTRIBUER le marché à l'entreprise MICHOT ARCHITECTURE, au taux de rémunération indiqué



Christophe LEDUC

Adjoint délégué au sport, loisirs et animations



Contexte et objectifs

- ❑ Le produit des amendes de police relatives à la circulation routière est réparti entre les groupements de communes de moins de 10 000 habitants ayant compétence voirie et communes de moins de 10 000 habitants ne faisant pas partie de ces groupements.
- ❑ Les sommes allouées sont utilisées en particulier pour le financement d'opérations d'aménagement pour la circulation routière. Les opérations susceptibles d'être éligibles sont celles qui répondent à une préoccupation de sécurité routière avec un ordre de priorité défini.
- ❑ Dans ce contexte, la commune de Pleumeleuc sollicite des subventions pour 3 opérations d'aménagement en cours :

Lieu des travaux	Nature des travaux	Objectifs d'amélioration de la sécurité routière	Dépenses prévisionnelles (€ HT)
Avenue de la Vaunoise et rond point des Potiers	Aménagement de sécurité et d'apaisement de la vitesse	Créer des aménagements de sécurité sur les axes routiers afin de canaliser le trafic et réduire la vitesse sur la globalité de l'agglomération, améliorer le plan de circulation, sécuriser les transits piétons et cycliste	48 647,90 €
Rue de Bédée	Aménagement d'une partie de la rue en complément de l'aménagement communautaire	Créer des aménagements de sécurité sur les axes routiers afin de canaliser le trafic et réduire la vitesse sur la globalité de l'agglomération, améliorer le plan de circulation, sécuriser les transits piétons et cycliste	34 469,50 €
Rue de Clays	Aménagements de sécurité aux abords de l'école Saint-Melaine	Créer des aménagements de sécurité sur les axes routiers afin de canaliser le trafic et réduire la vitesse sur la globalité de l'agglomération, améliorer le plan de circulation, sécuriser les transits piétons et cycliste	416 367,00 €

Décision soumise au vote

SOLLICITER des subventions pour ces projets d'aménagements de sécurité au titre des amendes de police pour l'année 2024



Patrick LE TEXIER

Adjoint délégué au cadre de vie et à l'aménagement

Contexte et objectifs

- ❑ Dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'Office national des forêts porte, chaque année, à la connaissance des collectivités propriétaires les propositions d'inscription des coupes prévues au programme de l'aménagement en vigueur (coupes réglées) ainsi que, le cas échéant, des coupes non réglées que l'ONF considère comme devant être effectuées en raison de motifs techniques particuliers.
- ❑ La proposition pour l'exercice 2024 concerne :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable(m ³)	Surface (ha)	Réglée/ Non Réglée	Décision du propriétaire	Destination
1B	RA	270	3,38	Réglée	Accord	Vente sur pied

Décision soumise au vote

APPROUVER l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2024



Jean-Yves Auffray

Conseiller délégué à la voirie rurale et à l'assainissement

Contexte et objectifs

- ❑ Une consultation des entreprises est en cours pour l'élaboration d'un schéma multimodal des déplacements et des stationnements multimodaux, sous la forme d'un groupement de commande en deux lots avec la commune de Bédée.
- ❑ Il s'agit, pour chaque commune, de redéfinir les principes d'organisation des flux et de structuration des déplacements dans une approche multimodale et globale, entre les centres-bourgs, les secteurs d'équipements et de services et les quartiers d'habitation, en cohérence avec les enjeux de développement des mobilités actives et avec la stratégie de développement des deux communes :
 - Anticiper l'évolution des flux liée à l'augmentation de la population et aux changements des modes d'aménagements, et les organiser sur une période de dix ans ;
 - Développer le réseau de liaisons douces ;
 - Apaiser la circulation motorisée ;
 - Sécuriser les sites connaissant des situations de conflits d'usages et d'insécurité ;
 - Communiquer et sensibiliser la population.
- ❑ L'ADEME a publié en septembre 2023 l'appel à projets AVELO 3, ayant pour objectif de développer le système vélo dans les territoires, d'accompagner à la définition, l'expérimentation et l'animation de politiques cyclables.

Décision soumise au vote

APPROUVER la candidature commune de Bédée et Pleumeleuc à l'appel à projets l'ADEME, portée par la commune de Pleumeleuc, pour l'étude d'élaboration des schémas multimodaux des déplacements et des stationnements

APPROUVER la sollicitation d'un cofinancement auprès de la Banque des territoires dans le cadre du programme Petites villes de demain pour l'étude d'élaboration du schéma multimodal



Anne-Sophie PATRU

Maire



Contexte et objectifs

- ❑ Afin de permettre aux services de fonctionner avant le vote du budget en 2024, il est proposé, conformément à la loi, d'autoriser l'engagement et la liquidation des dépenses d'investissement début 2024 dans la limite de 25% maximum des investissements inscrits au budget de l'année précédente.
- ❑ Les montants et l'utilisation des crédits avant le vote du budget primitif sont les suivants :

Chapitre	Libellé	Montant inscrit au budget 2022	Quotité de crédits éligibles (25%)
10	Dotations, fonds divers et réserves	60 000,00 €	15 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	167 143,20 €	41 785,80 €
204	Subventions d'équipement versées	128 481,58 €	32 120,40 €
21	Immobilisations corporelles	379 289,03 €	94 822,26 €
23	Immobilisations en cours	2 137 966,08 €	534 491,52 €
TOTAL		2 872 879,89 €	718 219,97 €

Décision soumise au vote

AUTORISER Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des investissements budgétés l'année précédente, dans l'attente du vote du budget 2024



Anne-Sophie PATRU

Maire



Contexte et objectifs

- ❑ Considérant la prévision au budget 2023 de la commune et la demande du Conseil d'Administration du CCAS il est proposé l'attribution d'une subvention de fonctionnement de la commune au profit du CCAS d'un montant de 10 000€.

Décision soumise au vote

VERSER une subvention de 10 000€ au profit du Centre Communal d'Action Sociale de Pleumeleuc



Anne-Sophie PATRU

Maire



Contexte et objectifs

- ❑ La gestion de logements locatifs de la commune a été confiée à Néotoa.
- ❑ Le 11 octobre 2023, par décision du conseil d'administration, Néotoa a décidé d'appliquer une augmentation de ses loyers au 1^{er} janvier 2024, à hauteur de 3,5 % des loyers plafonds et de 3,5 % des loyers pratiqués.
- ❑ Néanmoins, dans le cadre de la gestion déléguée, l'avis du conseil municipal est nécessaire.

Décision soumise au vote

APPLIQUER l'augmentation des loyers évoquée ci-dessus sur les logements dont la gestion a été déléguée à NEOTOA



Anne-Sophie PATRU

Maire



Contexte et objectifs

- ❑ Le FAFA (Fonds d'aide au foot amateur de la Fédération Française de Football) fait partie des financeurs du projet de création du terrain de football synthétique à Pleumeleuc.
- ❑ A ce titre, le FAFA prévoit de verser une subvention de 25 000,00 € pour ce projet.
- ❑ Dans ce cadre, une convention est signée entre la commune de Pleumeleuc et les instances fédérales du football. Elle prévoit une mise à disposition gratuite par an pour l'organisation d'un évènement fédéral.
- ❑ La convention est d'une durée de 4 ans.

Décision soumise au vote

AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer la convention.



Christophe LEDUC

Adjoint délégué au sport, loisirs et animations



Accélération des projets de vidéoprotection pour la sécurisation des sites particulièrement exposés à la menace terroriste

Contexte et objectifs

- ❑ Dans le contexte de menace terroriste particulièrement élevée, tous les moyens disponibles doivent être pleinement utilisés pour garantir le maximum de sécurité.
- ❑ Suite à l'accompagnement et au diagnostic des services de gendarmerie, il s'avère nécessaire de mettre en place des dispositifs de vidéoprotection sur la commune afin d'assurer la sécurité des usagers.
- ❑ Pour permettre l'installation de ces équipements, l'Etat accompagne financièrement les projets de déploiements.
- ❑ A ce titre, il est proposé de solliciter une participation financière auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) d'un montant de 18 934.08 € représentant 80% du montant total hors taxes de l'opération.

Décision soumise au vote

SOLLICITER une participation financière de 18 934,08 € des services de l'Etat au titre du FIPD de l'année 2023



Anne-Sophie PATRU

Maire



Contexte et objectifs

- ❑ Le tarif de la redevance assainissement collectif est constitué de deux parties :
 - La part de la collectivité correspondant à l'investissement du service ;
 - La part de la société délégataire du service couvrant la partie fonctionnement.
- ❑ Compte tenu du contexte inflationniste et conformément au contrat de délégation de ce service public, les prix sont révisés par le titulaire selon un coefficient et une formule de variation des prix :
 - **Part fixe** (abonnement) passage de 29,6064 € HT en 2023 à 30,21 € HT au 1^{er} janvier 2024
 - **Part variable** passage de 0,7934 € HT / m³ en 2023 à 0,810 € HT / m³ au 1^{er} janvier 2024.
- ❑ En raison de cette révision de prix appliquée par le délégataire, il est proposé de **ne pas augmenter les tarifs** de la part communale, pour rappel :
 - **Part fixe** : 10 € HT
 - **Part variable** : 1,325 € HT / m³

Proposition de la commission mixte Cadre de vie et Aménagement du Territoire du
26/09/2023

Décision soumise au vote

FIXER le tarif de la redevance 2024, comme suit:

- **Part Fixe : 10 € HT**
- **Part variable : 1,325 € HT / m³**



Patrick LE TEXIER

Adjoint délégué au cadre de vie et à l'aménagement



Contexte et objectifs

- ❑ La collectivité peut souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge en cas d'absence (maladie, accident de travail, maternité, ...), en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,
- ❑ Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.
- ❑ La commune de Pleumeleuc adhère actuellement au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2023.
- ❑ Compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine, il est proposé d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine pour la période 2024-2027.

Décision soumise au vote

AUTORISER le Maire à signer les contrats d'assurance des risques statutaires attribués au cabinet Relyens et la compagnie CNP



Anne-Sophie PATRU

Maire



Contexte et objectifs

- ❑ Suite à l'ouverture du service titres d'identité une demi-journée chaque jour du lundi au vendredi depuis le 4 décembre 2023, un renfort à mi-temps est nécessaire sur les temps d'ouverture de ce service afin de maintenir un binôme pour assurer l'accueil de la mairie et de l'agence postale.
- ❑ L'emploi sera créé à compter du 1^{er} janvier 2024 pour 17,5h par semaine et classé dans la catégorie hiérarchique C.

Décision soumise au vote

ADOPTER la proposition du Maire



Anne-Sophie PATRU

Maire

Contexte et objectifs

- ❑ Informations sur les décisions prises par le Maire concernant le droit de préemption des ventes de terrains ou de biens immobiliers entre le 1^{er} novembre et le 10 décembre 2023

Date signature	Décision	Adresse	Superficie	Prix de vente
04/12/2023	RENONCIATION	20 rue de l'Herminie	339 m ²	285 000 €

Décision soumise au vote

PRENDRE ACTE des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.



Anne-Sophie Patru
Maire



- Ordre du jour du conseil municipal
- **Informations**

Démission de M^{me} Claudine RAULOIS

- ❑ **M^{me} Claudine RAULOIS, adjointe au Maire en charge des solidarités, de l'intergénérationnel et de l'action sociale fait part aux membres du conseil municipal de sa décision de démissionner de son rôle d'adjointe ainsi que de son poste de conseillère municipale. Celle-ci a pris effet le 15 décembre à réception de la lettre de démission par le préfet.**
- ❑ **Conformément à la loi elle est remplacée par la candidate de sa liste venant immédiatement après le dernier élu, à savoir Mme Julie JOALLAND.**

Vœux du Maire

- ❑ La cérémonie des vœux du Maire se tiendra le dimanche 14 janvier 2024 à 11h, salle l'Étincelle.





Prochain Conseil

- Conseil municipal exceptionnel : jeudi 21 décembre 2023 à 19h
- Conseil municipal du mois de janvier : lundi 22 janvier 2024 à 20h30



Merci.

